



CONDITIONS & TARIFS
DES OPÉRATIONS & SERVICES BANCAIRES
AUX PROFESSIONNELS,
ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ,
COMITÉS SOCIAUX
ET ÉCONOMIQUES,
SYNDICATS, SYNDICATS
DE COPROPRIÉTÉS

AU 1^{er} JANVIER 2021



Ce document vous indique les conditions et tarifs des opérations et services bancaires appliqués à la clientèle des professionnels, des associations de proximité, comités sociaux et économiques, syndicats et Syndics de copropriété en vigueur au 01/01/2021.

La Caisse d'Épargne a, depuis toujours, fondé ses relations avec tous ses clients sur la confiance et la transparence :

- Lors de toute ouverture de compte, nous vous remettons une Convention précisant les conditions de fonctionnement des produits et services qui lui sont rattachés. Dans le cas où celle-ci ne vous aurait pas encore été remise, vous pouvez vous la procurer dans votre agence Caisse d'Épargne ou sur notre site www.caisse-epargne.fr.
- Nous vous laissons le choix de souscrire tous les produits et services de votre compte courant dans le cadre d'une offre groupée de service ou à l'unité.

Votre agence Caisse d'Épargne se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire, vous conseiller sur les services les mieux adaptés à vos attentes.

**Retrouvez l'ensemble
de nos conditions tarifaires
sur le site Internet :
www.caisse-epargne.fr**

Nota : les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la réglementation et des conditions de marché. Les prix sont exprimés hors taxe.

Les prestations soumises à la TVA sont signalées par la mention HT. Dans ce cas, au montant des frais, commissions et taux exprimés en hors taxes, s'ajoute, lorsqu'elle est due, la TVA à la date de l'opération.

Les tarifs modifiés au 1^{er} janvier 2021 apparaissent en **violet** sur le présent document.

1 LES OFFRES GROUPÉES DE SERVICES*

DÉFINITION : les offres groupées de services

Votre offre groupée de services vous permet d'accéder aux services essentiels pour la gestion quotidienne de votre compte courant.

POUR LES PROFESSIONNELS

> ARTISAN/COMMERÇANT - LIBRE CONVERGENCE

Tenue de compte, assurance des moyens de paiements Pro plus⁽¹⁾ (perte ou vol) chéquier, Eparfix, relevés de compte mensuels ou décadaires, gestion à distance de vos comptes (Direct Ecureuil Pro), service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette) assurance incluse⁽¹⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Carte de débit : carte de paiement internationale à débit immédiat	26,00 €/mois	27,00 €/mois	-
Carte de débit : carte de paiement internationale à débit différé	26,00 €/mois	27,00 €/mois	33,00 €/mois
Sans carte	26,00 €/mois		

> PROFESSION LIBÉRALE - LABELIS

Tenue de compte, assurance des moyens de paiements Pro plus⁽¹⁾ (perte ou vol) chéquier, Eparfix, relevés de compte mensuels ou décadaires, gestion à distance de vos comptes (Direct Ecureuil Pro), service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette) assurance incluse⁽¹⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LABELIS

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Carte de débit : carte de paiement internationale à débit immédiat	26,00 €/mois	27,00 €/mois	-
Carte de débit : carte de paiement internationale à débit différé	26,00 €/mois	27,00 €/mois	33,00 €/mois
Sans carte	26,00 €/mois		

> VITICULTEUR/AGRICULTEUR : LIBRE CONVERGENCE

Tenue de compte, assurance des moyens de paiements Pro plus⁽¹⁾ (perte ou vol) chéquier, Eparfix, relevés de compte mensuels ou décadaires, gestion à distance de vos comptes (Direct Ecureuil Pro), service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette) assurance incluse⁽¹⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION LIBRE CONVERGENCE

Avec une carte	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business
Carte de débit : carte de paiement internationale à débit immédiat	18,00 €/mois	19,00 €/mois	-
Carte de débit : carte de paiement internationale à débit différé	18,00 €/mois	19,00 €/mois	23,00 €/mois
Sans carte	16,00 €/mois		

> AUTO-ENTREPRENEUR

Tenue de compte, commission de mouvement, assurance des moyens de paiements Pro plus⁽¹⁾ (perte ou vol) chéquier, relevés de compte mensuels ou décadaires, gestion à distance de vos comptes (Direct Ecureuil Pro), service Sécurexpress (service de dépôt sécurisé de la recette) assurance incluse⁽¹⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION AUTO-ENTREPRENEUR

■ Offre groupée de services Auto-Entrepreneur **10,00 €/mois**

* Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA. Se référer à la tarification à l'unité.

(1) L'assurance des moyens de paiement pro plus et Sécurexpress Assurances sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances filiale du Groupe BPCE. Se reporter aux Conditions Générales ou à la notice d'information. Ces tarifications, susceptibles de modifications, sont fixées par BPCE ASSURANCES.

> SCI (SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE)

Tenue de compte, commissions de mouvement, assurance des moyens de paiements Pro plus⁽¹⁾ (perte ou vol) chéquier, relevés de compte mensuels ou décennaires, gestion à distance de vos comptes (Direct Ecureuil Pro).

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION SCI

- Offre groupée de services SCI **6,00 €/mois**

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, COMITÉS SOCIAUX ET ÉCONOMIQUES (CSE), SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

> ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ- OFFRE GROUPÉE DE SERVICES ASSOCIATIS ESSENTIEL

Tenue de compte, chéquier, franchise d'agios, relevés de comptes mensuels ou décennaires, Direct Ecureuil Pro, Assurance des Moyens de Paiement Association⁽¹⁾, Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau⁽¹⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ASSOCIATIS ESSENTIEL

Avec une carte	Associatis	Visa Business à contrôle de solde systématique/Visa Electron ⁽²⁾
Carte de paiement internationale à débit immédiat	8,15 €/mois	9,15 €/mois
Sans carte	7,15 €/mois	

> ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ - OFFRE GROUPÉE DE SERVICES SERVICE ASSOCIATION

Tenue de compte, chéquier, relevé de compte, Direct Ecureuil Pro, Assurance des moyens de paiement Association⁽¹⁾.

COTISATION DANS LE CADRE DE LA CONVENTION ASSOCIATION

- Offre groupée de services (Offre Groupée de services)
Service Association..... **3,00 €/mois**

2 INSTRUMENTS DE PAIEMENTS

- Service E-carte bleue **13,20 €/an**

> LES CHÈQUES

- Mise à disposition de chéquier à l'agence **Gratuit**
- Paiement d'un chèque..... **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier..... **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier
 - Envoi par courrier simple..... **2,00 €**
 - Envoi par lettre recommandée **10,00 €**
- Émission d'un chèque de banque en agence..... **13,50 €**
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois **8,00 €**
- Télécollecte images chèques **Nous consulter**

> COTISATION CARTE POUR LES PROFESSIONNELS (HORS OFFRE GROUPÉE DE SERVICES)

Cartes	Visa Business	Visa Gold Business	Visa Platinum Business	Visa Business à contrôle de solde systématique/ Visa Electron ⁽²⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	44,00 €/an	138,00 €/an	-	Gratuit
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	44,00 €/an	138,00 €/an	222,00 €/an	Souscription uniquement dans le cadre du droit au compte « services bancaires de base »

* Certains services inclus dans les offres groupées de services peuvent être soumis à TVA. Se référer à la tarification à l'unité.

(1) L'assurance des moyens de paiement pro plus, l'assurance des Moyens de Paiements Association et Assurance et Protection Juridique Associatis des Membres du bureau sont des contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances filiale du Groupe BPCE. Se reporter aux Conditions Générales ou à la notice d'information. Ces tarifications, susceptibles de modifications, sont fixées par BPCE Assurances.

(2) Arrêt de commercialisation.

COTISATION CARTE POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ (HORS OFFRES GROUPEES DE SERVICES)

Cartes	Visa Business	Visa Gold Business	Associatis	Visa Business à contrôle de solde systématique/ Visa Electron ⁽¹⁾
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	44,00 €/an	138,00 €/an	20,00 €/an	32,00 €/an
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé)	44,00 €/an	138,00 €/an	-	-

> LES OPÉRATIONS PAR CARTE

RETRAITS D'ESPÈCES PAR CARTE

En euros dans une Caisse d'Épargne ou une autre banque située dans la zone euro

	DAB ⁽²⁾	Guichet
Dans un établissement du réseau Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit
Dans un autre établissement :		
- Avec une carte Visa Business, Gold Business ou Platinum (à partir du 4 ^e retrait/mois)	1,10 €	

En devises

	DAB ⁽²⁾	Guichet
Commission fixe par acte	3,25 €	6,50 €
Commission proportionnelle	2,90 %	2,90 %

PAIEMENTS PAR CARTE

- En euros dans la zone euro **Gratuit**
- Paiement par carte en devises
 - Commission fixe **2,00 €/paiement**
 - Commission proportionnelle **2,90 %**
 - Maximum de perception **7,00 €/paiement**

> LES AUTRES SERVICES CARTES

- Réédition/réactivation de code confidentiel **10,00 €**
- Frais de renouvellement exceptionnel de carte suite perte ou vol ... **30,00 €/opération**
- Mise en place d'un plafond exceptionnel de retraits d'espèces ou de paiement
 - En agence ou par téléphone **12,00 €**
- Frais d'envoi de carte en recommandé **10,00 €/envoi**
- Frais de destruction de la carte non retirée avant 2 mois **8,00 €**
- Remise carte en agence **Gratuit**

3 LE COMPTE COURANT

> LA VIE DU COMPTE

- Ouverture de compte courant **Gratuit**
- Domilis Pro **Gratuit**

DÉFINITION : Domilis Pro

Domilis Pro est un service d'aide à la mobilité bancaire pour le changement de domiciliation de virements SEPA/prélèvements SEPA.

Relevés de compte selon périodicité	Au format papier	En ligne
Mensuelle	Gratuit	Gratuit
Autre périodicité, par relevé supplémentaire	1,50 €	1,20 €

- Délivrance de relevé au guichet de l'agence **2,90 €/relevé**
- Relevé annuel de frais d'encaissement par carte **Gratuit**
- Relevé mensuel de frais d'encaissement par carte **Gratuit**
- Frais de remise de chèque et carte en agence **Gratuit**
- Clôture de compte courant ou d'offre groupée de services **Gratuit**

(1) Arrêt de commercialisation.

(2) Distributeur Automatique de Billets.

> SERVICES BANCAIRES DE BASE

Offre conforme à l'article D. 312 -5 -1 du code monétaire et financier pris en application de l'article L. 312 -1 du même code relatif au droit au compte.

- Services bancaires de base comprenant : **Gratuit**
 - L'ouverture, la tenue et la clôture du compte.
 - Un changement d'adresse par an.
 - La délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire.
 - La domiciliation de virements bancaires.
 - La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte.
 - La réalisation des opérations de caisse.
 - L'encaissement de chèques et de virements bancaires SEPA.
 - Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte.
 - Les paiements par prélèvement SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire, de type SEPA ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance.
 - Des moyens de consultation à distance du solde du compte.
 - Une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opération sur internet et le retraits d'espèces dans l'Union européenne dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise.
 - Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services.

> LES FRAIS ET COMMISSIONS

POUR LES PROFESSIONNELS

- Tenue de compte **56,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif* (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Frais de relance pour actualisation administrative du dossier juridique et comptable⁽¹⁾ **20,00 €/an**
- Commission de mouvement⁽²⁾ **0,10 %/trimestre**

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

- Tenue de compte **5,00 €/trimestre**
- Frais de tenue et de gestion de compte inactif* (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier) **30,00 €/an dans la limite du solde créditeur du compte**
- Commission de mouvement⁽²⁾ **Gratuit**
- Franchise d'agios⁽³⁾ **5,00 €/mois**

> LES OPÉRATIONS EN ESPÈCES/REMISE DE VALEUR

- Versement d'espèces (hors prestations particulières) **Gratuit**
- Retraits déplacés **Gratuit**
- Sécurexpress assurance incluse⁽⁴⁾ **10,79 € HT/trimestre**
- Assurance remise dépôts Sécurexpress à l'unité **27,40 €/an**
- Dépôt jour nuit Sécurexpress à l'unité **26,17 € HT/an**

* Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte inactif est plafonné par arrêté ministériel.

(1) Dans le cadre réglementaire de la connaissance client et du dispositif de notation interne de l'établissement, frais inhérents à la gestion, à la fiabilisation et à l'actualisation des données administratives juridiques, comptables et financières du client.

(2) La commission de mouvement est calculée sur les opérations passées au débit du compte courant sur le trimestre. Sont exonérés tous les montants débiteurs générés par la Caisse d'Épargne (remboursement d'emprunt, agios...) ainsi que les virements internes de compte à compte.

(3) Se référer aux conditions particulières pour connaître le montant de la franchise d'agios applicable au moment de la souscription. Les agios qui excèdent le montant de la franchise sont dus.

(4) Sécurexpress Assurances est un contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances, filiale du Groupe BPCE. Se reporter aux Conditions Générales ou à la notice d'information. Cette tarification, susceptible de modifications, est fixée par BPCE Assurances.

➤ LES VIREMENTS SEPA⁽¹⁾

VIREMENTS SEPA ÉMIS (AU DÉBIT DU COMPTE)	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽²⁾
Frais par virement émis vers un compte Caisse d'Épargne - Occasionnel - Permanent	Gratuit Gratuit	Gratuit Gratuit
Virement SEPA instantané occasionnel	Nous consulter	Nous consulter
Frais de mise en place d'un virement occasionnel vers un autre établissement bancaire (frais par virement occasionnel automatisable émis dans l'UE)	3,90 €	Gratuit
Frais de mise en place d'un virement permanent vers un autre établissement bancaire	1,50 €	Gratuit
Virement SEPA télétransmis (SCT)	Voir catégorie EDI⁽³⁾	
Frais de révocation d'un virement unitaire	15,75 €	Gratuit
Révocation d'une ou plusieurs échéances de virement permanent	15,75 €	Gratuit
Retrait de consentement sur toutes les échéances du virement permanent	15,75 €	Gratuit
Demande de retour de fonds sur virement émis à tort après émission	15,75 €	-

VIREMENTS SEPA REÇUS (AU CRÉDIT DU COMPTE)	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽²⁾
Frais par virement reçu d'un compte Caisse d'Épargne	Gratuit	Gratuit
Frais par virement reçu d'un autre établissement bancaire	Gratuit	Gratuit

➤ LES PRÉLÈVEMENTS SEPA⁽¹⁾

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA (ou prélèvement SEPA CORE)

Le prélèvement SEPA est un prélèvement en euros initié par le créancier sur la base de l'autorisation préalable du débiteur formalisée par un mandat. Les comptes du créancier et du débiteur sont tenus dans des banques situées dans la zone SEPA. Il peut donc être effectué en France ou de façon transfrontalière entre la France et un pays de la zone SEPA. Le prélèvement SEPA peut être ponctuel ou récurrent. Le prélèvement SEPA s'appuie sur un formulaire unique de mandat, mis à disposition par le créancier et complété et signé par le débiteur, contenant un double mandat : l'un donné au créancier afin de présenter des demandes de prélèvements sur le compte désigné du débiteur, le second donné à la banque du débiteur l'autorisant à débiter ledit compte.

DÉFINITION : Le prélèvement SEPA Interentreprises ou B2B

Il est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. À réception du premier prélèvement SEPA B2B, la banque du débiteur s'assure du consentement de son client ainsi que de la validité du mandat auprès du débiteur. À réception des prélèvements suivants, elle vérifie la cohérence des données du mandat avec les données enregistrées et avec les données de l'opération reçues de la banque du créancier.

PRÉLÈVEMENTS SEPA REÇUS CORE	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽²⁾
Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement	Gratuit	-
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit	Gratuit
Mise en place du service gestion des créanciers (ajout/modification) - Autorisés : liste blanche - Non autorisés : liste noire	18,00 € 18,00 €	- -
Ajout d'un émetteur à la liste de limitation d'un prélèvement en montant ou en périodicité de prélèvement	15,75 €	Gratuit
Contestation d'un ou plusieurs prélèvements avant échéance	Gratuit	-
Demande de copie de mandat	35,00 €	-
Frais sur recherche de preuve d'un mandat auprès du créancier pour contestation sur opération de prélèvement non autorisée, sans restitution du mandat valide par le créancier	15,75 €	-
Opposition tout prélèvement	30,50 €	-
Révocation d'un ou plusieurs prélèvements après échéance	15,75 €	-

(1) L'Espace unique de paiement en euros (SEPA- Single Euro Payments Area) comprend les pays de l'Union Européenne, l'Islande, la Norvège, le Liechtenstein, la Suisse, Monaco, Saint- Marin.

(2) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(3) Se reporter à la rubrique 6 : Les Échanges de Données Informatisées.

PRÉLÈVEMENTS SEPA INTERENTREPRISES REÇUS (B2B)	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾
Frais de mise en place et d'enregistrement d'un consentement sur mandat de prélèvement interentreprise	12,00 €	-
Modification/retrait de consentement sur mandat prélèvement SEPA	12,00 €	-
Frais par paiement d'un prélèvement SEPA	Gratuit	Gratuit

PRÉLÈVEMENTS ÉMIS CORE	En agence/ Par téléphone	Sur Internet ⁽¹⁾
Ouverture du service créancier	12,00 €	-
Émission d'un prélèvement SEPA CORE unitaire	12,00 €	-
Mise en place d'un échéancier de prélèvement SEPA CORE	1,50 €/mois	-
Réception d'une remise de prélèvement SEPA émise par Télétransmission	Voir catégorie EDI⁽²⁾	
Frais de rejet sur prélèvement SEPA émis revenu impayé	12,00 €	-
Frais de rejets sur prélèvement SEPA émis revenu impayé par télétransmission	Voir catégorie EDI⁽²⁾	
Relevé de prélèvement impayé	12,00 €	12,00 €
Rejet de prélèvement	12,00 €	12,00 €
Demande de copie de mandat (CORE)	35,00 €	-

TITRE INTERBANCAIRE DE PAIEMENT (TIP) SEPA

- Frais par prélèvement reçu (TIP) SEPA..... **Gratuit**

> LES EFFETS DE COMMERCE

TRAITEMENT DES EFFETS REMIS À L'ENCAISSEMENT ET À L'ESCOMPTE

- Commission de remise par effet **3,80 €**
- Frais de modifications d'un effet (prorogation, réclamation, changement de RIB, changement de montant)..... **15,50 €/effet**
- Commission d'incident sur effet impayé **15,50 €/effet**

RETOUR D'UN EFFET REMIS À L'ENCAISSEMENT

- Opposition sur effet à payer..... **22,00 €/effet**
- Rejet d'un effet à payer **22,00 €/effet**

> LES AUTRES SERVICES

- Édition R.I.C.E. (Relevé d'Identité Caisse d'Épargne) **Gratuit**
- Informations annuelles aux Commissaires aux Comptes **150,00 € HT**
- Compte Française des Jeux (ouverture) **Gratuit**
- Compte PMU (Paris Mutuel Urbain) (ouverture) **Gratuit**

> LES DATES DE VALEUR

- Chèque remis..... **J + 1 ouvré⁽³⁾**
- Délai d'encaissement⁽⁴⁾ **J + 15 jours ouvrés maximum**
- Chèque émis **J**
- Virement reçu **J**
- Virement émis, avis de prélèvement émis..... **J**
- Versement d'espèces, dépôt/retrait au guichet **J**
- Paiement par carte bancaire
 - Débit immédiat **J**
 - Débit différé..... **J**
- Monétique **JR**
- Remise d'effet à l'encaissement **J + 4 calendaires**
- Remise d'effet à l'escompte..... **J + 1 calendaire**

> LES OPPOSITIONS

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par la banque pour usage abusif par le titulaire **56,00 €**
- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux **Gratuit**
- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur **16,50 €**
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur..... **25,50 €**

(J) : date de comptabilisation. (JR) : jour de réception au centre de traitement des cartes bancaires.

(1) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

(2) Se reporter à la rubrique 6 : Les Échanges de Données Informatisées.

(3) Date de valeur : J + 1 jour ouvré (J = jour de l'opération). Jour ouvré selon les critères de la Banque de France : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(4) Délai d'encaissement : la CEBFC se réserve le droit d'appliquer un délai maximum de 15 jours pour les chèques émis en France et en euros et un délai de 21 jours pour les chèques étrangers émis en euros ou en devises. Date d'indisponibilité des fonds sur le compte de dépôt (J + 2 jours ouvrés).

> LES INCIDENTS DE FONCTIONNEMENT

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision (maximum 1/jour)..... **9,00 €**
- Frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision (maximum 1/jour)..... **9,00 €**
- Première lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé..... **9,00 €**
- Deuxième lettre d'information pour compte courant débiteur non autorisé **12,00 €**
- Commission d'intervention..... **9,40 €/opération**
(plafond de 10 opérations/jour)

DÉFINITION : Commission d'Intervention

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte courant nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision comprenant :
 - Frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision : envoi par lettre simple ou appel par plateforme téléphonique (frais postaux en sus en cas d'envoi en recommandé à la demande du client)
 - Frais de dossier
 - Les frais de rejet de chèque
 - Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
 - Frais postaux d'envoi en recommandé avec A/R de la lettre d'injonction
 - Déclaration Banque de France
 - Frais de gestion du compte pendant la période d'interdiction bancaire
 - Délivrance d'un certificat de non-paiement
 - Blocage de provision
 - Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
 - Pour un chèque < ou égal à 50,00 €..... **20,60 €⁽¹⁾**
 - Pour un chèque > à 50,00 €..... **40,60 €⁽¹⁾**(dans la limite d'un plafond journalier de 100,00 €)
- Forfait de frais par prélèvement SEPA (dont TIPSEPA et le télé règlement SEPA), virement SEPA, rejeté pour défaut de provision
Pour les détenteurs des « Services de Base » une remise tarifaire de 50 % est appliquée sur le tarif standard dans la limite de 3 opérations par mois
 - Prélèvement inférieur à 20,00 €..... **Montant de l'opération**
 - Prélèvement supérieur ou égal à 20,00 €..... **10,60 €⁽¹⁾**(Frais dans la limite d'un plafond mensuel de 10 opérations)
- Frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques..... **25,00 €**
- Frais d'information de la Banque de France pour chèque payé en période d'interdiction **23,00 €/chèque**
- Frais de saisies-attribution/saisie conservatoire **100,00 €⁽²⁾**
- Frais par saisie administrative à tiers détenteur **10 % du montant de la saisie maximum, plafond fixé à 100,00 €⁽²⁾**

(1) La commission d'intervention sera prélevée en plus.

(2) Frais non soumis à TVA.

4 LES ASSURANCES

POUR LES PROFESSIONNELS

- Cotisation à l'assurance des moyens de paiement Pro Plus (perte ou vol)⁽¹⁾⁽²⁾ **20,30 €/an**

DÉFINITION : L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus

L'Assurance Moyens de Paiement Pro Plus couvre, avant opposition, les conséquences d'un usage frauduleux consécutif à la perte ou au vol de la carte bancaire ou de formules de chèque vierge, détenus sur un compte selon conditions particulières et générales du service. Elle est incluse dans la cotisation de votre offre groupée de services professionnelle.

- IARD
 - Assurance Multirisque Professionnelle⁽²⁾⁽³⁾ **Nous consulter**
 - Assurance Auto des Professionnels⁽²⁾⁽³⁾ **Nous consulter**
- PRÉVOYANCE
 - Assurance Complémentaire Santé Salariés⁽²⁾⁽⁴⁾ **Nous consulter**
 - Protection de l'Activité Professionnelle (PAP)⁽²⁾⁽⁵⁾ **Nous consulter**
(contrat d'assurance qui garantit les conséquences financières liées à l'arrêt total ou temporaire d'activité du fait d'un dommage matériel atteignant le local professionnel ou de l'incapacité de la ou des personnes clés suite à un accident ou une maladie)
 - Pack Pro-T-G (offres entrant dans le cadre de la loi Madelin) **Nous consulter**
(Prévoyance Pro⁽²⁾⁽⁶⁾/Garanties Santé Côté Pro⁽²⁾⁽⁵⁾/Millevie PER⁽²⁾⁽⁷⁾)

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRITÉ

- Assurance moyens de paiement Association⁽⁸⁾ **16,30 €/an**

L'Assurance Moyens de Paiement Association vous couvre en cas d'utilisation frauduleuse de vos moyens de paiement avant opposition. Selon conditions générales et particulières de service.

- Assurance Homme Clé..... **Nous consulter**
- Épargne salariale **Nous consulter**
- Assurance et Protection Juridique Associatis des membres du Bureau ... **60,00 €/an**
- Assurance sur découvert..... **Nous consulter**

(1) Assurance Moyens de Paiement, est un contrat assuré par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances.

(2) Selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur.

(3) L'assurance Multirisque Professionnelle et l'Assurance Auto des professionnels sont des contrats assurés par BPCE IARD, entreprise régie par le code des Assurances.

(4) Assurance Complémentaire Santé Salariés est un contrat assuré par Macif -Mutualité, mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité et adhérente à la Mutualité Française.

(5) Protection de l'Activité Professionnelle et Garanties Santé Côté Pro sont des contrats assurés par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des assurances.

(6) Prévoyance Pro est un contrat assuré par BPCE Vie et BPCE Prévoyance, entreprises régies par le code des assurances.

(7) Millevie PER est un contrat d'assurance vie souscrit par l'association APER, auprès de BPCE Vie, entreprise régie par le code des Assurances.

(8) Contrats de BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances, distribués par votre Caisse d'Épargne intermédiaire d'assurance immatriculée à l'Orias. Cette tarification, susceptible de modifications, est fixée par BPCE Assurances, entreprise régie par le code des Assurances, filiale du Groupe BPCE.

5 LA BANQUE À DISTANCE

> DIRECT ECUREUIL PRO/CE NET COMPTES

DÉFINITION : Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes

Direct Ecureuil Pro et CE net Comptes sont des services de banque à distance (par téléphone, Internet) complets permettant la gestion de vos comptes en ligne 7 jours sur 7, 24h sur 24 depuis un ordinateur connecté à Internet.

Solution moderne, sécurisée et facile d'utilisation, c'est l'outil indispensable pour faciliter vos opérations bancaires au quotidien avec votre Caisse d'Épargne.

- Vous accédez aux principales informations relatives à vos comptes ainsi qu'à certains de vos crédits.
- Vous réalisez en quelques clics les principales opérations bancaires nécessaires à votre gestion au quotidien.
- Vous habilites certains de vos collaborateurs à l'utilisation de votre espace en ligne et définissez pour chacun d'eux les droits d'utilisation dont ils disposent.

■ Abonnement à des services de banque à distance (hors offre groupée de services) :	
- Direct Ecureuil Pro	6,00 €/mois
- CE net Comptes.....	6,00 €/mois
- Direct Ecureuil Pro Unique	9,00 €/mois
- Service Digital Box	Gratuit

> ALERTECUREUIL PRO

■ Abonnement à un produit offrant des alertes de la situation du compte par SMS.....	5,00 €/mois
--	--------------------

> SÉCURISATION DES OPÉRATIONS EN LIGNE (SOL)

■ Carte Secur@cces	7,00 €/an
■ Refabrication et réédition code carte Secur@cces	7,00 €
■ Opposition carte Secur@cces	14,00 €/opération
■ Lecteur CAP.....	9,00 € HT/lecteur
■ Certificat électronique Certiceo (abonnement 3 ans).....	90,00 € HT/an

6 LES ÉCHANGES DE DONNÉES INFORMATISÉES (EDI)

DÉFINITION : Le système d'échanges de données informatisées

Le système d'échanges de données informatisées permet, grâce à votre connexion Internet, avec la Caisse d'Épargne, la saisie de vos opérations, la gestion et le suivi des ordres en ligne, en toute sécurité, à tout moment et sans vous déplacer.

> CE NET (EXPERTS COMPTABLES)

■ Experts comptables (rapatriement relevés de comptes).....	38,00 €/mois
---	---------------------

> CE NET REMISES

■ Abonnement incluant CE net Comptes, la saisie et dépôts de remises d'ordres (Virements, LCR, et prélèvements)	30,00 €/mois
---	---------------------

> CE NET EDI

■ Souscription à la carte de services de gestion de compte et d'échanges de données informatisées.....	55,00 €/mois
- Option EBICS TS.....	5,00 €/mois

BON À SAVOIR

Si vous détenez une offre groupée de services, vous bénéficiez d'une remise de 50 % sur votre abonnement CE Net Remise ou CE Net EDI.

> PULCEO

BON À SAVOIR

PulCEo est une gamme de solutions multi-bancaires en ligne pour la consultation de comptes ainsi que la gestion de trésorerie et d'opérations bancaires. L'offre PulCEo.fr implique un abonnement CE Net EDI (EBICS). L'offre PulCEo Connect permet la gestion de trésorerie et l'agrégation de comptes sans abonnement EBICS (sous réserve de disponibilité).

- Frais de mise en place du service
 - Pour 2 banques **330,00 € HT**
 - Pour 3 ou 4 banques **650,00 € HT**
 - > 4 banques **Nous consulter**
- Abonnement PulCEo.fr incluant deux banques **À partir de 40,00 €/mois HT**
 - Option par banque supplémentaire **À partir de 10,00 €/mois HT**
 - Options complémentaires (durée d'historique étendue, comptes supplémentaires, PulCEo Mobile élargi, Diamond...) **Nous consulter**
- PulCEo Connect (sous réserve de disponibilité) **Nous consulter**

POUR LES PROFESSIONNELS

> SWIFTNET

- Abonnement mensuel SWIFTNet FileAct..... **Nous consulter**

> PE SIT

- Frais de mise en place du service **Nous consulter**
- Abonnement mensuel **Nous consulter**

> VIREMENTS SEPA TÉLÉTRANSMIS VIA EBICS TS, SWIFTNET, CE NET REMISE, CE NET EDI

- Émission d'un virement SEPA **0,35 €/opération**
- Frais de remise non signée électroniquement **5,00 €/remise**
- Émission d'un virement de trésorerie **5,00 €/opération**
- Émission d'un virement de tiers urgent **7,00 €/opération**
- Émission d'un virement SEPA jour **0,45 €/opération**
- Frais de modification/suppression fichier télétransmis **15,50 €/opération**

> PRÉLÈVEMENTS SEPA TÉLÉTRANSMIS VIA EBICS TS, SWIFTNET, CE NET REMISE, CE NET EDI

- Réception d'une remise de prélèvement non signée électroniquement **5,00 €/remise**
- Réception d'une remise de prélèvement confirmée par signature électronique **Gratuit**
- Émission de prélèvement SEPA standard (CORE) télétransmis **0,35 €/opération**
- Émission de prélèvement SEPA interentreprises (B2B) télétransmis **0,40 €/opération**
- Frais de rejets sur prélèvement SEPA émis revenu impayé par télétransmission **12,00 €/opération**
- Annulation ou modification d'une remise EDI **15,75 €/opération**
- Demande d'ICS **30,00 €**

> REMISE DES EFFETS DE COMMERCE TÉLÉTRANSMIS

- Commission de remise par effet **0,35 €/effet**
- Réception d'effet impayé **15,50 €/effet**
- Réception d'une remise non signée électroniquement **5,00 €/effet**

> RETOUR D'UN EFFET REMIS À L'ENCAISSEMENT PAR TÉLÉTRANSMISSION

- Opposition sur effet à payer **22,00 €/effet**
- Rejet d'un effet à payer **22,00 €/effet**

7 L'ÉQUIPEMENT MONÉTIQUE

> LA MONÉTIQUE

- Terminal de paiement **Nous consulter**

> DILIZI **Nous consulter**

POUR LES PROFESSIONNELS

> CE BOOST FID

DÉFINITION : CE boost FID

CE boost FID est une solution de fidélisation de la clientèle du professionnel.

- Module Analytique :
 - Frais d'inscription **Gratuit**
 - Abonnement **5,00 € HT/mois/point de vente**
- Module Fidélité
 - Frais d'inscription **150,00 € HT/point de vente**
 - Abonnement **49,00 € HT/mois/point de vente**
 - Frais de sortie de 120,00 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et **gratuit** au-delà.
- Module Fidélité +
 - Frais d'inscription **150,00 € HT/point de vente**
 - Abonnement **79,00 € HT/mois/point de vente**
 - Frais de sortie de 120,00 € si résiliation dans les 6 premiers mois, et **gratuit** au-delà.

BON À SAVOIR

Jusqu'à 20 % de remise sur l'abonnement mensuel à partir du 3^e point de vente.

> CE BOOST PAY BUSINESS⁽¹⁾

DÉFINITION : CE BOOST PAY BUSINESS

Solution d'encaissement tout-en-un qui simplifie l'activité du commerçant, avec un unique équipement qui réunit un TPE et un logiciel de caisse enregistreuse. Solution à découvrir sur www.ce-boost-pay-fr.

- Abonnement CE boost Pay Business **À partir de 65,50 €**
- Frais de dossier à la mise en service **Nous consulter**
- Durée d'engagement **48 mois**

> PAIEMENT N FOIS SANS FRAIS

- Droit d'entrée payable en une seule fois la 1^{ère} année **65,00 € HT**
 - Commission pour paiement en 3 fois **3,00 % par sommes différées**
 - Commission pour paiement en 4 fois **3,30 % des sommes différées**

> E-COMMERCE

- Inscription
 - SP PLUS **150,00 € HT**
 - SP PLUS Pro Expert **250,00 € HT**
 - Je paie en ligne **150,00 € HT**
- Abonnement mensuel
 - PAYPLUG⁽²⁾ **Nous consulter**
 - SP PLUS **15,00 € HT**
 - SP PLUS Pro Expert **30,00 € HT**
 - Je paie en ligne **15,00 € HT**

(1) CE boost Pay Business est une offre de Natixis Payment Solutions distribuée par la Caisse d'Épargne - Natixis Payment Solutions : Société Anonyme au capital de 53 559 264 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 345 155 337, dont le siège social est situé 30, avenue Pierre Mendès-France 75013 Paris. Établissement de crédit agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459-75436 Paris Cedex 09.

(2) Service de la société Payplug, proposé par la Caisse d'Épargne. PayPlug SAS, société par actions simplifiée au capital de 255 855 €, et immatriculée au Registre du Commerce de Paris sous le numéro RCS 751 658 881. Siège social : 23-25 rue Jean-Jacques Rousseau, 75001 Paris. Établissement de paiement agréé en France par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 Place de Budapest CS 92459 75436 Paris Cedex 09.

	SP Plus Pro	SP Plus Pro Expert	Je paie en ligne
Canal de vente			
- Site WEB marchand	√	√	X
- VAD (téléphone, courrier, fax, email)	5 €/mois ⁽¹⁾	5 €/mois ⁽¹⁾	X
- Page de paiement hébergée par SP PLUS			√
Moyen de paiement			
- Cartes bancaires, Visa, MC, eCB	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
- Cartes privatives	0,13 €/tr	0,13 €/tr	0,13 €/tr
- American Express, Cofinoga, Cetelem	5 €/mois	√	X
Typologie de paiement			
- Paiement à la commande	√	√	√
- Paiement à la livraison	√	√	√
- Paiement différé	√	√	√
- Paiement en N fois	√	√	X
- Gestion compte client (abonnement et/ou identifiant)	X	15 €/mois ⁽²⁾	√
- Paiement par e-mail	X	5 €/mois ⁽²⁾	5 €/mois ⁽²⁾
Back-office de gestion des paiements			
- Mode interface sécurisé	√	√	√
- Mode WEB services	X	500 € ⁽²⁾	X
Aide à la décision			
- Module d'aide à la décision : niveau 1	15 €/mois ⁽²⁾	√	X
- Module d'aide à la décision : niveau 2	X	10 €/mois ⁽²⁾	X
Reporting			
- Email de confirmation de paiement au commerçant	√	√	√
- Fichier reporting transactions et opérations	10 €/mois ⁽²⁾	√	10 €/mois ⁽²⁾
- Rapprochement bancaire visuel	10 €/mois ⁽²⁾	√	10 €/mois ⁽²⁾
- Rapprochement bancaire visuel et par fichier	X	25 €/mois ⁽²⁾	25 €/mois ⁽²⁾
- Rapprochement impayés visuel et par fichier	X	25 €/mois ⁽²⁾	25 €/mois ⁽²⁾
Services additionnels			
- Insertion d'un logo (page paiement et e-mail de confirmation)	√	√	√
- Email de confirmation de paiement à l'internaute	√	√	√
- Pages de paiement en multilingues	√	√	√
- Affichage montant en multidevises	X	√	X
Modalités de facturation spécifique			
- Facturation pour saisonnier par mois	10 €/mois ⁽¹⁾	10 €/mois ⁽¹⁾	10 €/mois ⁽¹⁾

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

➤ ESPACE ASSO⁽³⁾

- Offre Entraînement
 - Abonnement..... **Gratuit**
 - Frais de transactions sur encaissement..... **3,00 %**
- Offre Performance
 - Abonnement..... **180,00 €/an**
 - Frais de transactions sur encaissement..... **3,00 % maximum**

(X) : Service non disponible.

(√) : Service offert en standard.

(1) Service possible.

(2) Service en option.

(3) ESPACE ASSO est un service de la société E-Cotiz (fintech acquise par le Groupe BPCE), proposé par la Caisse d'Épargne.

8 FINANCEMENT

> FINANCEMENT BANCAIRE COURT TERME POUR LES PROFESSIONNELS

DÉCOUVERT

- Découvert autorisé
 - Taux de découvert **Nous consulter**
 - Frais de dossier (% du montant emprunté) **1,00 %**
(création et renouvellement du concours) **Minimum de 100,00 €/dossier**
 - Commission de dépassement sur autorisation
(majoration taux client) **7 % du taux négocié/trimestre**
- Découvert non autorisé
 - Taux (intérêts calculés sur le solde débiteur du compte) **Taux d'usure⁽¹⁾**

COMMISSIONS⁽²⁾

- Commission sur le plus fort découvert **0,15 %/trimestre**
La commission du plus fort découvert est calculée sur le solde débiteur le plus important, en valeur, de chaque mois.
- Commission d'immobilisation **1,00 %/trimestre**
La commission d'immobilisation est calculée sur le solde moyen débiteur de la période, perçue uniquement si le compte est débiteur en permanence au cours du trimestre.

ESCOMPTE⁽³⁾

- Taux d'escompte⁽⁴⁾ **Nous consulter**

CRÉDIT DIGITAL PRO⁽⁵⁾

- Frais de dossier **0,50 % du montant emprunté**
 - Minimum de perception **50,00 €**
 - Maximum de perception **250,00 €**

POUR LES ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

- Découvert autorisé
 - Taux de découvert **Nous consulter**
 - Frais de dossier (% du montant emprunté) **1,00 %**
(création et renouvellement) **Minimum de 100,00 €/dossier**
- Découvert non autorisé
 - Taux (intérêts calculés sur le solde débiteur du compte) **Taux d'usure⁽¹⁾**

COMMISSIONS⁽²⁾

- Commission sur le plus fort découvert **Gratuit**
- Commission d'immobilisation **Gratuit**

POUR LES PROFESSIONNELS, ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ, CSE, SYNDICATS, SYNDICS DE COPROPRIÉTÉ

MOBILISATION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES (DAILY)

- Frais de mise en place du dossier **36,00 €**
- Traitement de la remise **20,00 €**
- Commission par notification **20,00 €**

AFFACTURAGE

Gestion du poste clients

La Caisse d'Épargne vous propose des solutions adaptées à la gestion et à la sécurisation de votre poste clients : ciblage de nouveaux prospects, informations sur la santé financière de vos clients, prospects ou fournisseurs en France ou à l'international, assurance contre le risque d'impayés.

- Offre d'information commerciale **Nous consulter**
- Offre d'assurance-crédit **Nous consulter**

(1) Taux débiteurs plafonnés au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Les taux d'usure sont déterminés en fonction du montant du découvert en compte utilisé. Taux d'usure disponible sur le site www.banque-france.fr, rubrique Statistiques, Taux et cours.

(2) Perçues sur le solde débiteur du compte courant en cas de découvert autorisé et non autorisé.

(3) Intérêts de l'escompte calculés en fonction du taux d'intérêt, de la durée et du montant des effets escomptés.

(4) Dans le cas où l'indice de référence serait inférieur à zéro, il sera alors considéré comme étant égal à zéro.

(5) Sous réserve d'éligibilité à l'offre. Sous réserve d'acceptation de votre dossier.

> CAUTIONS ET GARANTIES

CAUTIONS BANCAIRES

■ Commission annuelle.....	3,00 % maximum
■ Frais d'émission d'un acte simple.....	40,00 €
■ Frais d'émission d'un acte complexe.....	110,00 €

ENGAGEMENT PAR SIGNATURE

■ Engagement par signature en % de la garantie.....	1,00 %
- Minimum de perception.....	36,00 €/acte
- Maximum de perception.....	110,00 €/acte
■ Frais de dénonciation dans la presse.....	Frais réels avec mini de 300,00 €

FRAIS DE GARANTIES

S'y ajoutent éventuellement les droits d'enregistrement, les frais d'inscription, de signification et les frais dus à la radiation.

■ Nantissement de parts sociales hors Caisse d'Epargne/actions de sociétés non cotées.....	80,00 €
■ Nantissement de compte d'instruments financiers.....	80,00 €
■ Nantissement ou délégation contrats d'assurance vie autres établissements.....	80,00 €
■ Nantissement de fonds de commerce sous seing privé.....	80,00 €
■ Gage de matériel/outillage sous seing privé.....	80,00 €
■ Prise de gage.....	80,00 €
■ Blocage de compte courant d'associé.....	80,00 €
■ Mainlevée de garantie réelle.....	80,00 €
■ Promesse d'affectation hypothécaire sous seing privé.....	140,00 €
■ Frais d'enregistrement.....	Frais réels
■ Frais de mainlevée.....	76,00 €/acte

> FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

LES CRÉDITS MOYEN ET LONG TERME

■ Crédits complexes (LBO, rachats de parts...)	
- Frais de dossier.....	2,00 %
- Montant minimum.....	300,00 €
■ Frais de dossier (% sur le montant emprunté).....	1,00 %
- Minimum de perception.....	150,00 €/dossier

CRÉDIT-BAIL MOBILIER

■ Frais de dossier.....	2,00 % du montant du prix HT du matériel avec un minimum de 50,00 € HT
■ Publicité légale crédit-bail/Location (greffe du tribunal de Commerce).....	23,00 € HT
Cette publicité est renouvelée en cas de changement d'adresse du siège social	
■ Inscription d'un nantissement (incluant les frais légaux variant en fonction du montant du financement).....	250,00 € HT
■ Lettres d'information aux cautions.....	35,00 € HT
■ Annulation ou modification d'assurance.....	50,00 € HT
■ Mainlevée d'opposition - contrat couvert par notre assurance groupe.....	Gratuit
■ Mainlevée d'opposition - contrat non couvert par notre assurance groupe.....	50,00 € HT
■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat couvert par notre assurance groupe.....	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre matériel - contrat non couvert par notre assurance groupe.....	150,00 € HT
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat couvert par notre assurance groupe.....	Gratuit
■ Gestion d'un sinistre à la personne (décès, invalidité et incapacité) - contrat non couvert par notre assurance groupe.....	50,00 € HT
■ Réédition de documents (contrats, échéanciers...).....	50,00 € HT
■ Changement d'adresse postale y compris NPAI.....	35,00 € HT
■ Changement de dénomination sociale (sans changement de N° Siren).....	35,00 € HT
■ Changement d'immatriculation (inclus duplicata de certificat).....	50,00 € HT
■ Radiation de publicité ou de gage ⁽¹⁾	35,00 € HT
■ Modification de la date d'échéancement (hors intérêt intercalaire).....	50,00 € HT
■ Changement de domiciliation bancaire ou frais de mise en place d'un avis de prélèvement ⁽²⁾	50,00 € HT

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) Hors frais éventuels facturés par votre établissement bancaire ou postal.

■ Changement du mode de règlement ⁽¹⁾	
- De chèque ou virement à prélèvement	Gratuit
- De prélèvement à chèque	250,00 € HT
- De prélèvement à virement.....	250,00 € HT
■ Décompte de sortie anticipée non suivi d'effet ⁽¹⁾	50,00 € (1^{er} gratuit)
■ Attestations diverses (crédit impôt recherche, taxes à l'essieu...), autorisation de sortie du territoire ⁽¹⁾	50,00 € HT
■ Renseignements recherchés pour un tiers (expert-comptable, commissaire aux comptes).....	75,00 € HT
■ Transfert au nom d'un nouveau locataire ⁽¹⁾	250,00 € HT
■ Modification du plan de remboursement ⁽¹⁾	250,00 € HT
■ Modification ou mainlevée de garantie ⁽¹⁾	250,00 € HT
■ Avenant au contrat ou autorisation de sous location (changement d'actionariat, de gérant, d'assuré) ⁽¹⁾	250,00 € HT
■ Frais de réaménagement amiable du plan de remboursement du contrat ⁽¹⁾	250,00 € HT
■ Gestion des amendes, taxes diverses pour le compte du locataire	50,00 € HT

LE CRÉDIT-BAIL IMMOBILIER ET LA LOCATION

LONGUE DURÉE **Nous consulter**

LES AUTRES OPÉRATIONS

■ Information annuelle aux cautions garantes sur crédits.....	38,50 €/dossier et caution
■ Duplicata d'un tableau d'amortissement	20,00 €
■ Duplicata d'un contrat de prêt	31,00 €
■ Frais d'avenant	125,00 €/acte
■ Avenant de renégociation de taux.....	1 % du capital restant dû (minimum de 500,00 €)
■ Attestations diverses	11,00 €/acte
■ Demande de décompte de remboursement anticipé.....	34,50 €

9 L'INGÉNIERIE SOCIALE

BON À SAVOIR

L'offre Ingénierie Sociale de la Caisse d'Épargne repose sur une combinaison de dispositifs complémentaires permettant au dirigeant de défiscaliser sur le plan personnel et professionnel tout en motivant et fidélisant ses salariés.

- Épargne Salariale (PEI⁽²⁾, PER COLi⁽²⁾, Intéressement)
Les offres BOX OFFICE et ES-PL (Épargne Salariale - Profession Libérale) de la Caisse d'Épargne sont de vrais leviers de défiscalisation. Le PEI et PER COLi en sont le réceptacle et permettent au dirigeant*, ainsi qu'à ses collaborateurs, de se constituer une épargne à moyen terme (PEI) et/ou leur retraite (PER COLi). L'ensemble des offres d'épargne salariale bénéficie d'avantages sociaux et fiscaux tant pour l'entreprise que pour les épargnants..... **Nous consulter**
- Titres de services (Titres restaurant, CESU préfinancé, Titres cadeaux)
Les offres Titres de services de la Caisse d'Épargne sont des solutions qui facilitent la vie des collaborateurs (Titre restaurant, CESU préfinancé) et permettent de les valoriser (Titre Cadeaux), tout en bénéficiant d'avantages sociaux et fiscaux. Le dirigeant (avec ou sans salarié) bénéficie également, à titre personnel, du CESU préfinancé..... **Nous consulter**

* Les dispositifs d'épargne salariale profitent aux chefs d'entreprise et dirigeants non-salariés employant habituellement entre 1 à 250 salariés (en plus d'eux-mêmes), selon les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

(1) Sous réserve d'acceptation de l'opération.

(2) PEI : Plan d'Épargne Interentreprises, PER COLi : Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises.

10 PLACEMENTS FINANCIERS

> LES OPÉRATIONS SUR COMPTE-TITRES ORDINAIRE

- Ouverture d'un compte d'instruments financiers..... **Gratuit**
- Clôture d'un compte d'instruments financiers **Gratuit**

LES ACHATS ET LES VENTES D'INSTRUMENTS FINANCIERS

LES FRAIS SUR ORDRE DE BOURSE ACTIONS⁽¹⁾/OBLIGATIONS/OPCVM/FIA

- OPCVM/FIA⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾
 - Souscription OPCVM du réseau Caisse d'Épargne..... **Nous consulter**
 - Souscription OPCVM autres réseaux **40,00 €/opération**
 - Rachat OPCVM réseau Caisse d'Épargne hors FCP garanti ou à promesse..... **Gratuit**
 - Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse **Nous consulter**

> LES DROITS DE GARDE

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres...). Les droits de garde sont prélevés en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres de l'année précédente arrêtee au 31/12.

- Portefeuille composé uniquement de Parts Sociales..... **Gratuit**
- Portefeuille composé uniquement de valeurs du réseau Caisse d'Épargne... **25,00 € HT/an**
- Portefeuille composé de valeurs autres établissements
 - Minimum de perception **33,33 € HT/an**
 - Commission proportionnelle **0,33 % HT de la valeur du portefeuille**
 - Commission fixe par ligne **4,16 € HT/ligne**
 - Maximum de perception **333,33 € HT/an**
- Frais de tenue et de gestion de compte d'instruments financiers inactif (compte inactif au sens de l'article L.312-19 du code monétaire et financier)⁽³⁾ **Application des droits de garde**
- Comptes sans position au 31/12 de l'année écoulée..... **25,00 € HT/an**

> LES ORDRES DE BOURSE (TARIFICATION PAR OPÉRATION)

	En agence	Par téléphone	Par Internet ⁽⁵⁾
Minimum de perception	18,50 €	17,50 €	8,50 €
Taux de courtage	1,45 %	1,45 %	0,50 %
Commission fixe par ligne	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre annulé	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Ordre non exécuté	Gratuit	Gratuit	Gratuit

- Opérations sur valeurs étrangères **Nous consulter**

(1) Hors fiscalité éventuellement applicable en sus.

(2) Organisme de Placements collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM)/Fonds d'Investissement Alternatifs (FIA) : une partie des frais de souscription et de gestion des OPCVM/FIA peut être reversée à la Caisse d'Épargne au titre de son activité de conseil en investissement et de placement.

(3) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

(4) Les droits d'entrées et de sorties sont variables selon les OPC figurant sur le Document d'information Clé (DIC).

(5) Services de Banque à distance : Direct Ecureuil Pro, CE net Comptes.

> LES AUTRES TARIFS

■ Attestation de plus-values (sur IFU).....	Gratuit
■ Édition Imprimé Fiscal Unique (IFU)	Gratuit
■ Duplicata d'Imprimé Fiscal Unique (IFU).....	18,50 €
■ Frais sur ordres de bourses étrangères.....	Minimum 76,00 €/ordre
■ Opération sur titre non coté	
- Taux de coutage (frais de gestion).....	2,00 %/opération
- Minimum de perception	50,00 €
■ Bourse Esprit Ecureuil	
- Service Abonnement.....	Gratuit
- Service « Prise de bénéfices ».....	10,50 €/an
- Assurance Moins Values Bourse Esprit Ecureuil ⁽¹⁾	7,00 €/an
- Cotisation forfaitaire annuelle	12,00 €/an

> LES TRANSFERTS DE COMPTE-TITRES ORDINAIRE, PEA ET PEA PME

■ Transfert compte-titres ordinaire vers autre banque.....	125,00 € HT
■ Transfert vers autre établissement du réseau Caisse d'Epargne.....	Gratuit

11 LE COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS ET DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION

POUR LES PROFESSIONNELS

COMPTE EXCÉDENT PROFESSIONNELS

Le Compte Excédent Professionnels est une solution particulièrement adaptée si vous souhaitez faire fructifier en toute sécurité vos excédents de trésorerie tout en restant libre de vos retraits. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence de versement des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

■ Taux.....	Nous consulter⁽²⁾
-------------	-------------------------------------

DÉDUCTION ÉPARGNE DE PROTECTION (DEP)

Le DEP (Déduction Épargne de Protection) est une solution d'épargne introduite par la loi de finance 2019 dédiée aux exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition. Cette épargne permet de lisser les revenus des exploitants tout en bénéficiant d'une déduction sur le bénéfice imposable à la clôture de l'exercice. Cette épargne peut être mobilisée à tout moment et sans condition. Le calcul des intérêts est quotidien. La fréquence des versements des intérêts est définie dans le contrat de souscription (versement mensuel ou trimestriel).

12 L'ÉPARGNE

■ Eparfix.....	14,40 €/an
■ Eparplus.....	14,40 €/an
■ Frais de tenue de compte et de gestion sur livret inactif ⁽³⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)	30,00 €/an

13 LES AUTRES SERVICES

> RECHERCHE DE DOCUMENT(S)

■ Frais de recherche de document(s).....	35,00 €/document
■ Recherche et copie de chèque	9,50 €/chèque

> COFFRE-FORT (selon disponibilité dans votre agence)

■ Frais de location de coffre-fort (selon contenance)	
- Petit coffre	65,83 € HT/an
- Coffre standard.....	91,66 € HT/an
- Coffre moyen	119,16 € HT/an
- Grand coffre.....	173,33 € HT/an
- Coffre Supérieur	216,66 € HT/an
■ Frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs).....	Frais réels/ouverture

(1) Contrat de BPCE Assurances, entreprise régie par le Code des Assurances.

(2) Le taux applicable lors de l'ouverture du compte est susceptible d'évolution. Le titulaire sera informé préalablement par la Caisse d'Epargne de cette évolution par message sur le relevé de compte ou par tout moyen à la convenance de cette dernière.

(3) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte sur livret inactif est plafonné par arrêté ministériel à 30,00 €.

POUR LES PROFESSIONNELS

> FRAIS DE SUCCESSION

Ouverture de dossier: les frais sont calculés en fonction du montant des avoirs et des typologies de produits détenus au jour du décès suivant le tableau ci-dessous. Les avoirs sont calculés à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints (hors assurance vie)

Produits détenus par le défunt : Assurance-vie et non vie, Crédits, Concours divers (caution, compte débiteur), Titres (compte-titres, PEA*), PEL* (non échu), Compte professionnel, Coffre, Coffre Fort Numérique*	Tarifs
Détention d'aucun ou d'un de ces produits	1,00 % du montant des avoirs Min : 70,00 € - Max : 350,00 €
Détention d'au moins deux de ces produits	1,50 % du montant des avoirs Min : 150,00 € - Max : 750,00 €

- Paiement de factures à la demande des ayants droit **9,50 €/facture**
(hors Pompes Funèbres)
- Succession Internationale **75,00 €**
- Évaluation des avoirs du conjoint survivant **Gratuit**
- Frais annuels pour dossier non réglé, avec date d'ouverture >1 an **70,00 €**

14 LES OPÉRATIONS INTERNATIONALES

> LES VIREMENTS INTERNATIONAUX

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

En euros

- Commission proportionnelle **0,10 % du montant de l'opération**
- Minimum de perception **16,30 €/opération**
- Frais par virement occasionnel vers la Banque BCP Maroc
(virement en € et dont le montant est < 150 000 €)..... **5,00 €**

En devises

- Commission proportionnelle **0,10 % du montant de l'opération**
a - Minimum de perception **16,30 €/opération**
- Commission de change **0,05 % du montant de l'opération**
b - Minimum de perception **14,70 €/opération**
Minimum de perception (a + b)..... **31,00 €/opération**
- Frais par virement occasionnel incomplet
(coordonnées bancaires manquantes ou erronées) **15,75 €/opération**

> LES OPÉRATIONS D'ENCAISSEMENT

VIREMENTS REÇUS DE L'ÉTRANGER

- En provenance de l'EEE** en € et virement SEPA (quel que soit le montant)
- Frais par virement automatisable avec BIC/IBAN..... **Gratuit**
- Autres virements en € dans l'EEE, hors EEE (quel que soit le montant),
en devises (quel que soit le pays)
- Frais par virement..... **0,10 % du montant de l'opération**
a - Minimum de perception..... **16,30 €/opération**
- Frais de commission de change..... **0,05 % du montant de l'opération**
b - Minimum de perception..... **14,70 €/opération**
- Minimum de perception (a + b) **31,00 €/opération**
- Frais supplémentaires de correction
(coordonnées manquantes ou erronées)..... **16,10 €/opération**

* Produit ne pouvant être détenu qu'à titre particulier.

**Espace Économique Européen.

ENCAISSEMENT DE CHÈQUE ÉTRANGER⁽¹⁾

En euros

- Commission de service **0,10 % du montant de l'opération**
 - Minimum de perception par remise **18,00 €/opération**
- a - Frais par chèque..... **0,10 % du montant de l'opération**
 - Minimum de perception..... **16,30 €/opération**
- b - Commission de change..... **0,05 % du montant de l'opération**
 - Minimum de perception..... **16,00 €/opération**
 - Minimum de perception si devise (a + b) **31,00 €/opération**
 - Maximum de perception..... **120,00 €/opération**
- Chèques étrangers remis à l'encaissement impayé **32,00 €**

PAIEMENT PAR CHÈQUE ÉTRANGER EN EUROS ET EN DEVICES⁽¹⁾

En euros

- Commission de service **0,10 % du montant de l'opération**
 - Minimum de perception par remise **16,30 €/opération**

En devises

- a - Frais par chèque..... **0,10 % du montant de l'opération**
 - Minimum de perception..... **16,30 €/opération**
- b - Commission de change..... **0,05 % du montant de l'opération**
 - Minimum de perception..... **14,70 €/opération**
 - Minimum de perception si devise (a + b)..... **31,00 €/opération**

FRAIS RÉCLAMÉS PAR CORRESPONDANT ÉTRANGER (COÛT RÉEL)

ENCAISSEMENT (EFFETS) LIBRES EXPORT

- Dans l'Union européenne (U.E.) en euros
 - Commission fixe standard **Gratuit**
 - Correction (coordonnées bancaires manquantes ou erronées **16,10 €/opération**
- Hors Union européenne (U.E.) en euros
 - a - Commission proportionnelle **0,10 % du montant de l'opération**
 - Minimum de perception..... **16,30 €/opération**
 - b - Commission de change..... **0,05 % du montant de l'opération**
 - Minimum de perception..... **14,70 €/opération**
 - Minimum de perception si devise (a + b)..... **31,00 €/opération**

ENCAISSEMENTS DOCUMENTAIRES EXPORT **Nous consulter**

15 GLOSSAIRE

ARRÊTÉ DE COMPTE

La Caisse d'Épargne établit un arrêté de compte trimestriel (ou ticket d'agios) à la fin de chaque période, qui reprend notamment :

- les intérêts débiteurs,
- les commissions,
- les frais éventuels,
- le TEG.

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

L'autorisation de découvert permet au client de rendre débiteur le solde de son compte jusqu'à un montant maximal accordé par la banque et pendant une durée définie dans le contrat. Cette solution est donc plus particulièrement adaptée à certains cycles d'exploitation plus longs et à certaines activités générant des besoins de trésorerie plus récurrents.

BIC (BANK IDENTIFIER CODE)

Codification internationale sur 8 ou 11 caractères alpha numériques, attribuée par l'ISO (Organisation pour la Standardisation Internationale) et servant à identifier un établissement financier ou non financier.

(1) Disponibilité des fonds :

- remise chèque en euros payable dans l'U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 8 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence,
- remise chèque en euros ou devises payable hors U.E. en « crédit Sauf Bonne Fin » : les fonds sont disponibles 14 jours ouvrés après la date de remise au guichet de l'agence,
- remise chèque en euros ou devises payable à l'étranger en « Crédit Après Encaissement » : les fonds sont disponibles sur le compte dès leur réception par la Caisse d'Épargne.

CADUCITÉ D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le mandat de prélèvement SEPA cesse d'être valide et devient donc caduc lorsqu'aucune opération s'y référant n'a été exécutée depuis 36 mois.

CESSION DE CRÉANCES PROFESSIONNELLES « DAILY »

La cession de créance professionnelle « Daily » correspond à la cession de certaines créances (factures émises sur un ou plusieurs clients) à la banque via un bordereau. Après traitement, la banque octroie un crédit en contrepartie de ces factures par exemple sous la forme d'une ligne de crédit sur un compte spécifique dédié, ou d'un découvert autorisé garanti par les créances (cession à titre de garantie). Elle peut aussi faire l'avance de la créance cédée avant sa date d'échéance (cession à titre d'escompte).

COMPTE INACTIF

Un compte est considéré comme inactif à l'issue d'une période au cours de laquelle les deux conditions suivantes sont remplies :

- 1) le compte n'a fait l'objet d'aucune opération, hors inscription d'intérêts et de frais et commissions de toutes natures ou versement de produits ou remboursement de titres de capital ou de créance durant une période de 12 mois pour les comptes courants et de 5 ans pour les comptes d'instruments financiers, comptes sur livret et les livrets d'épargne réglementés,
- 2) le titulaire du compte, son représentant légal ou la personne habilitée par lui ne s'est pas manifesté, sous quelque forme que ce soit, ni n'a effectué aucune opération sur un autre compte ouvert à son nom dans les livres de l'établissement.

CRÉDIT COURT TERME

Le crédit court terme est un prêt destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

DATES DE VALEUR

La date de valeur est la date de référence qui est retenue par votre banque pour inscrire l'opération au crédit ou au débit de votre compte ; c'est cette date qui servira, le cas échéant, au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs (agios) . La date de l'opération et la date de valeur peuvent donc être différentes.

EPC (EUROPEAN PAYMENTS COUNCIL/ CONSEIL EUROPÉEN DES PAIEMENTS)

Instance créée en 2002 par les établissements de crédit européens et des associations professionnelles. Il est chargé de définir les moyens de paiement en Europe et les infrastructures y afférentes.

ESCOMPTE

L'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).

ESPACE SEPA

Sont membres de l'espace SEPA :

- les 28 États membres de l'Union européenne ;
- les quatre États membres de l'Association européenne de libre échange : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse ;
- la Principauté de Monaco et la République de Saint -Marin.

En ce qui concerne la France, les départements et régions d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane, Réunion et Mayotte), de même que les territoires de Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et la partie française de Saint-Martin, Jersey, Guernesey et Île de Man font partie de l'espace SEPA.

IBAN

International Bank Account Number, identifiant international de compte bancaire. En France, l'IBAN va remplacer nos traditionnels RIB.

ICS (IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA)

Identifiant désignant de façon unique un créancier émetteur d'ordres de prélèvement SEPA.

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Mandat par lequel le débiteur, d'une part, autorise un créancier à émettre des prélèvements SEPA payables sur son compte, et d'autre part, autorise sa banque à débiter son compte du montant des prélèvements présentés par le créancier mentionné sur le mandat.

OPPOSITION SUR UN OU PLUSIEURS PRÉLÈVEMENTS

Instruction donnée par le débiteur à sa banque de ne pas payer un ou plusieurs prélèvements à venir. Le code monétaire et financier utilise aussi les termes de retrait du consentement à l'opération de paiement ou de révocation de l'ordre de paiement.

PRÉ-NOTIFICATION

Information donnée par le créancier à son débiteur sur la créance objet du prélèvement SEPA ; l'information peut se faire par tout moyen (avis, échéance, facture) dans un délai de 14 jours calendaires minimum avant la date d'échéance du prélèvement.

RETRAIT DE CONSENTEMENT OU RÉSILIATION D'UN MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Décision du débiteur, notifiée au créancier, par laquelle il met fin à l'autorisation donnée au créancier d'émettre des ordres de prélèvements SEPA et à l'autorisation antérieurement donnée à sa banque de débiter son compte du montant des ordres présentés, figurant sur le formulaire unique de mandat remis par le débiteur à son créancier.

RIB

Codification permettant, en France, d'identifier les coordonnées bancaires d'un client (nom du titulaire du compte, nom de la banque, code établissement, code guichet, numéro de compte et clé de contrôle).

RUM (RÉFÉRENCE UNIQUE DU MANDAT)

Identifiant donné par le créancier à chaque mandat de prélèvement.

SEPA

L'espace unique des paiements en euros : Single Euro Payments Area (SEPA) désigne l'espace dans lequel, depuis janvier 2008, tous les acteurs économiques (personnes physiques, personnes morales, institutions) peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, quel que soit le pays de la zone SEPA dans lequel ils se trouvent, aux mêmes conditions de qualité, de délai et de tarification. SEPA émane d'une volonté de la Communauté européenne de créer un espace harmonisé des paiements.

SCT

SEPA Credit Transfert : virement SEPA.

SDD

SEPA Direct Debit : prélèvement SEPA.

- SDD B2B : SEPA Direct Debit Business to Business Le prélèvement SEPA B2B, optionnel, est dédié exclusivement aux paiements entre entreprises, professionnels et associations.
- SDD CORE : SEPA Direct Debit Compensation REtail Le prélèvement SEPA CORE est adapté à toutes les clientèles.

TAUX EFFECTIF GLOBAL (T.E.G.)

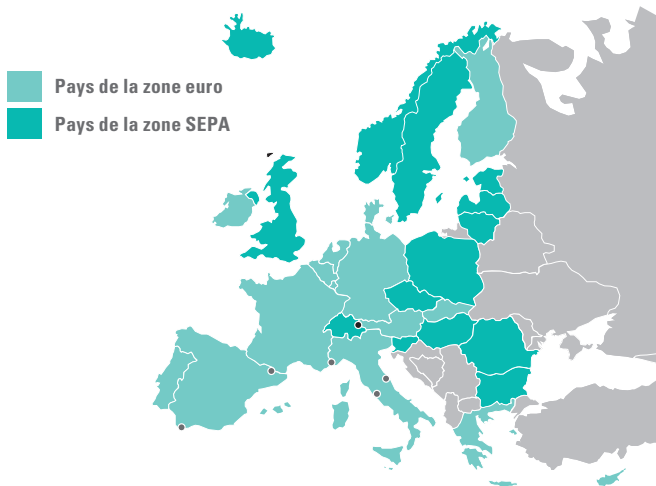
Articles R.314 -1 et suivants du code de la consommation.

Le TEG est un taux représentatif du coût total du crédit, exprimé en pourcentage annuel du montant du crédit consenti.

Le TEG réellement appliqué au découvert sera mentionné, a posteriori, sur vos relevés de compte, compte tenu du tirage effectivement réalisé et du montant des intérêts, commissions et frais perçus par la Caisse d'Épargne conformément aux articles R.314-1 et suivants du code de la consommation.

Exemple d'un calcul de TEG, mentionné à titre purement indicatif pour un découvert autorisé d'une durée indéterminée de 10 000 euros :

- En supposant une utilisation constante et intégrale du découvert sur une durée maximale d'une année de 365 jours,
 - Avec un taux d'intérêt fixe indicatif de 5,00 %,
 - Des frais de dossier de 100 euros (1,00 % du montant du découvert),
 - Une commission d'engagement de 100 euros (1,00 % du montant du découvert).
- Soit un TEG Indicatif de 7,00 % l'an.



16 LES NUMÉROS UTILES

La Caisse d'Épargne met à votre disposition des accès directs non surtaxés aux services suivants :

ASSISTANCE TECHNIQUE MONÉTIQUE (TPE) : 0 825 827 827⁽¹⁾

Pour toute aide, contactez votre Assistance technique Caisse d'Épargne.

> **CENTRE DE RELATION CLIENTÈLE**

ASSISTANCE TECHNIQUE : 3421⁽²⁾

> **CARTE BANCAIRE**

Pour toute perte ou vol de votre carte bancaire, avertissez immédiatement votre agence Caisse d'Épargne ou contactez le Centre d'Opposition Caisse d'Épargne.

PERTE/VOL : 09 69 36 39 39⁽²⁾

Ou sur Direct Écureuil Pro par internet - www.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

Ou depuis votre Smartphone, iPhone®  sur www.m.caisse-epargne.fr⁽¹⁾

> **MONÉTIQUE COMMERÇANTS**

Pour toute aide, contactez votre Assistance Caisse d'Épargne.

TECHNIQUE (TPE) : 09 69 39 16 17⁽²⁾

Du lundi au samedi de 8h à 20h

(Commande de consommable, télécollections et questions administratives, appels techniques pour TPE non maintenu par NPS)

SAV : 0 825 888 613⁽²⁾

Du lundi au samedi de 9h à 18h.

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

INTELLIO SANTÉ :

Du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

Service commercial : 02 43 78 07 08⁽²⁾

Service technique : 02 43 78 30 48⁽²⁾

Contact mail : sav@groupe-sephira.fr⁽¹⁾

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

INTELLIO TAXI :

Du lundi au samedi de 8h30 à 18h30

Service commercial : 02 43 78 07 08⁽²⁾

Service technique : 02 43 72 54 94⁽²⁾

Contact mail : sav@groupe-sephira.fr⁽¹⁾

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

SAFICARD : 0 800 216 543⁽³⁾

Du lundi au vendredi de 9h30 à 12h et de 14h à 18h

Contact mail : contactweb@saficard.com⁽¹⁾

(Traitement des remises CB, traitement de tickets, renseignements impayés, suivi de dossiers en cours)

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

(2) Service gratuit + prix appel.

(3) Service et appel gratuits.

DILIZI

Du lundi au samedi de 8h à 20h.

Assistante : 09 69 32 49 91⁽²⁾

Contact mail : support@dilizi.fr⁽¹⁾

CENTRE D'AUTORISATIONS : 0 825 898 989⁽³⁾

7/7j - 24h/24h

> ASSURANCES

Pour tout besoin d'assistance, de mise à jour de vos contrats ou en cas de sinistre, contactez les Assurances distribuées par la Caisse d'Épargne.

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE : 09 69 36 45 45⁽²⁾

*POUR LES CONTRATS : **Protection de l'Activité Professionnelle, Garantie Prévoyance Pro, Garanties Santé Côté Pro, Garantie Retraite Pro.***

ASSISTANCE CONTRATS ET SINISTRE : 09 69 36 28 37⁽²⁾

*POUR LES CONTRATS : **Assurance Auto, multirisque et responsabilité civile.***

> NOS PARTENAIRES

BPCE ASSURANCES

SA au capital de 61 996 212 euros. Siège social : 88, avenue de France 75641 Paris Cedex 13, immatriculé au RCS Paris n° B 350 663 860. Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 euros entièrement versé. 401 380 472 RCS NIORT Siège Social : Chaban 79180 CHAURAY Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 NIORT Cedex 09. Entreprise régie par le Code des Assurances

BPCE PRÉVOYANCE

SA au capital social de 13 042 257,50 euros Siège social : 30, avenue Pierre-Mendès-France, 75013 Paris 352 259 717 RCS PARIS. Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE VIE

SA au capital de 161 469 776 € - Entreprise régie par le Code des assurances -349 004 341 RCS Paris - Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France.

MACIF MUTUALITE

Mutuelle régie par le livre II du Code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22-28 rue Joubert - 75435 Paris cedex 09.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

(2) Service gratuit + prix appel.

(3) Service 0,15 €/ minute + prix appel.

17 EXPRIMER UNE RÉCLAMATION - RÉSOUDRE UN LITIGE VOS RELATIONS AVEC LA CAISSE D'ÉPARGNE

VOTRE CONSEILLER CAISSE D'ÉPARGNE

Vous souhaitez des renseignements, nous faire part d'une difficulté... contactez votre conseiller Caisse d'Épargne. Pour joindre votre agence, reportez-vous au numéro figurant en haut à gauche de votre relevé de compte.

VOTRE CAISSE D'ÉPARGNE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

■ En cas d'insatisfaction ou de désaccord, votre conseiller en agence est le premier interlocuteur pour répondre à votre réclamation.

Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation

PAR INTERNET	PAR COURRIER	PAR TÉLÉPHONE
www.caisse-epargne.fr ⁽¹⁾ Région Bourgogne Franche-Comté - Rubrique Aide et outils pratiques - Services et numéros utiles - Service Relations Clientèle des Professionnels	Caisse d'Épargne de Bourgogne Franche Comté Service Relations Clientèle des Professionnels 1, Rond-Point de la Nation - BP 23088 - 21088 DIJON Cedex 9	09 69 36 27 38 ⁽²⁾

Nous nous engageons à vous répondre sous 10 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Toutefois, si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire et entraîne un dépassement de délai, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai, qui sauf cas très particulier, ne devrait pas dépasser deux mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (CB, virement, prélèvement...), la Caisse d'Épargne vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

> VOTRE RECOURS EN MÉDIATION : VOTRE DERNIER RECOURS EN CAS DE LITIGE

Lorsqu'aucune solution n'a été trouvée auprès de votre agence ou du service relations clientèle, vous pouvez saisir gratuitement un médiateur compétent. Il a pour mission de rechercher, en toute impartialité, une solution amiable pour les litiges entrant dans son champ d'action tel que défini dans la Charte de médiation et/ou conditions de médiation disponibles sur le site internet de chacun des médiateurs concernés.

■ **Le médiateur du crédit aux entreprises** (entreprises, créateurs, chef d'entreprise, commerçants, artisans ou en profession libérale, associations soumises aux impôts commerciaux, SCI professionnelles...) pour les difficultés de financement bancaire, d'assurance crédit ou relatives aux fonds propres.

PAR INTERNET (contact dans les 48h)
Dossier à remplir en ligne sur le site : www.mediateurducredit.fr

■ **Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers** pour les litiges sur les placements financiers (obligations, actions, OPCVM, CSPI et OPCI), l'information des investisseurs, exécution des ordres (délais, contenu), des problèmes de tenue des comptes titres.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.amf-france.org	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, Place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02

PLUS D'INFORMATIONS

www.caisse-epargne.fr/professionnels

Document non contractuel et sous réserve de commercialisation des produits et services dans votre Caisse d'Épargne.

(1) Coût selon opérateur téléphonique et/ou fournisseur d'accès Internet.

(2) Appel non surtaxé, coût selon votre opérateur.

BANQUE & ASSURANCES

Pour accéder à nos dossiers conseils tarification
et comprendre nos frais bancaires, rendez-vous sur :

www.caisse-epargne.fr



CAISSE D'ÉPARGNE
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

 Caisse d'Épargne et de Prévoyance de Bourgogne Franche-Comté - Siège social : 1, Rond-Point de la Nation - B.P 23088 - 21088 Dijon Cedex 9 - Banque Coopérative régie par les articles L. 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier - Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance - Capital social de 525 307 340 € - 352 483 341 RCS Dijon - Intermédiaire en assurance, immatriculée à l'ORIAS sous le N° 07 002 200 - Garantie financière délivrée par CEGC N° 146331-07 - Titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce sans perception de fonds, effets ou valeurs » N° CPI 2102 2018 000 024 400 délivrée par la CCI de Côte d'Or. Contact : Téléphone : 09 69 36 20 00 (appel non surtaxé) - contacteznous@cebfc.caisse-epargne.fr - Télécopie : 03 80 70 44 01 - Relations clientèle : 09 69 36 27 38 (appel non surtaxé) • Crédit photos : Getty Images • EdEp : 11.2020.32479.